INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU GREFFIER

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Saint-Tite

Procès-verbal de la séance extraordinaire
du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite
tenue le lundi 20 mars 2023 à 19h30
à la Salle du conseil de l'Hôtel de ville
située au 540, rue Notre-Dame à Saint-Tite

Sont présents :	Mme Annie Pronovost	Mairesse
	M. Gilles Goyette	Conseiller municipal
	M. Guy Baillargeon	Conseiller municipal
	Mme Josée Chouinard	Conseillère municipale
	M. Pierre Frigon	Conseiller municipal
	M. Michel Champagne	Directeur général
	Me Julie Marchand	Greffière
Sont absents	M. Marc St-Amant	Conseiller municipal
	M. Yvon Laforme	Conseiller municipal

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de Mme la mairesse Annie Pronovost.

2023-03-68 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. Pierre Frigon, conseiller,
appuyé par M. Gilles Goyette, conseiller,
et résolu que la séance soit ouverte.

Adoptée à l'unanimité

2023-03-69 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Guy Baillargeon, conseiller,
appuyé par Mme Josée Chouinard, conseillère,
et résolu de dispenser la greffière de la lecture de l'ordre du jour tel que reçu par les membres du conseil municipal avant la présente séance ainsi que de l'adopter tel que présenté :

1. Ouverture de la séance.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Demande au MAMH – Octroi d'un contrat de services professionnels (modifications et adaptation de plans et devis);
4. Demande de soumissions par appel d'offres public pour les services professionnels de premiers soins pendant le Festival Western;
5. Résolution autorisation la location du Sportium municipal à la Chambre de commerce de Mékinac, pour la tenue du Souper de crabe qui se tiendra le 6 mai 2023;
6. Période de questions.
7. Levée de la séance.

Adoptée à l'unanimité

2023-03-70

DEMANDE AU MAMH – OCTROI D'UN CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS (MODIFICATION ET ADAPTATION DE PLANS ET DEVIS)

CONSIDÉRANT les nombreuses démarches déjà initiées par la Ville depuis plus de 10 ans relativement au projet d'alimentation en eau potable;

CONSIDÉRANT QUE ce contexte est résumé dans le document produit par le directeur général en date du 17 mars 2023 ;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de procéder à la modification et à l'adaptation des plans et devis déjà réalisés par la firme Stantec en 2019, de façon à optimiser le projet et à en réduire les coûts;

CONSIDÉRANT QUE ce contrat de services professionnels comportera une dépense au-delà des seuils prévus à la Loi (appel d'offres public);

CONSIDÉRANT QUE l'article 573.3.1 de la *Loi sur les cités et villes* permet à la ministre des Affaires municipales, aux conditions prévues à cet article, d'autoriser la Ville à procéder de gré à gré pour modifier le contrat déjà accordé à Stantec et permettre à la Ville ici de procéder de gré à gré;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pierre Frigon, conseiller,
appuyé par M. Guy Baillargeon, conseiller,
et résolu :

DE requérir de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation une autorisation, conformément à l'article 573.3.1 de la *Loi sur les cités et villes*, pour accorder un contrat au consortium Stantec-Ems pour la modification et l'adaptation des plans et devis déjà réalisés dans le cadre du projet de mise aux normes d'eau potable et ce, selon l'offre de services déposée le 2 mars 2023.

Adoptée à l'unanimité

2023-03-71

DEMANDE DE SOUMISSIONS PAR APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS DE PREMIERS SOINS PENDANT LE FESTIVAL WESTERN

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Tite doit octroyer un contrat pour les services professionnels de premiers soins pour le Festival Western;

CONSIDÉRANT QU'elle désire octroyer ce contrat pour l'édition 2023, optionnel pour les années 2024, 2025, 2026 et 2027;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de procéder à une demande de soumissions publiques pour ce contrat de services professionnels, puisque la dépense est d'au moins 121 200$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gilles Goyette, conseiller,
appuyé par M. Pierre Frigon, conseiller,
et résolu :

- D'autoriser Me Julie Marchand, greffière, à procéder à la demande de soumissions publiques pour le contrat de services professionnels de premiers soins pour le Festival Western édition 2023, optionnel pour les années 2024, 2025, 2026 et 2027;

- De désigner Me Julie Marchand, greffière, à titre de responsable de la gestion et du suivi de la demande de soumissions.

Adoptée à l'unanimité

Formules Municipales No 5614-A-MG-O

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU GREFFIER

2023-03-72

RÉSOLUTION AUTORISANT LA LOCATION DU SPORTIUM MUNICIPAL À LA CHAMBRE DE COMMERCE DE MÉKINAC, POUR LA TENUE DU SOUPER DE CRABE QUI SE TIENDRA LE 6 MAI 2023

CONSIDÉRANT QUE la Chambre de commerce de Mékinac organise, conjointement avec la Chambre de commerce et d'industrie de Shawinigan, un Souper de crabe qui aura lieu le 6 mai prochain;

CONSIDÉRANT QU'elle désire louer le Sportium municipal (aréna) pour la tenue de cette activité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Josée Chouinard, conseillère,
appuyé par M. Gilles Goyette, conseiller,
et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise la location du Sportium municipal (aréna) à la Chambre de commerce de Mékinac pour la tenue du Souper de crabe, qui se tiendra le 6 mai 2023;

QUE la location est consentie en considération d'une visibilité gratuite d'une valeur équivalente au coût de location (1 000 $) et par la remise de 2 billets gratuits;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise la mairesse Mme Annie Pronovost et le directeur général M. Michel Champagne, à signer l'entente de location ainsi que tout autre document nécessaire ou utile pour donner effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS

2023-03-73

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Guy Baillargeon, conseiller,
appuyé par M. Pierre Frigon, conseiller,
et résolu que la séance soit levée à 19h35.

Adoptée à l'unanimité

Annie Pronovost, mairesse

Me Julie Marchand, greffière